



AFFILIATION & RE-AFFILIATION JOUEURS

**« EDUCATIF », « COMPETITION »,
« LOISIR » ET « NOUVELLES PRATIQUES »**

Titre II – Ch. 3 (not. 235-5) des R.G.

COMPETENCES REGIONALES

- **AFFILIATION** : nationalité française.
- **RE-AFFILIATION**
 - **Joueur mineur** : toute nationalité.
 - **Joueur majeur** : nationalité française ou zone U.E.

Exclus de la compétence régionale (compétence F.F.R.) :

- *joueurs sous contrat homologué de fédérale 1 ou L.N.R. la saison en cours (N), la saison précédente (N-1) ou la saison antérieure (N-2) soumis aux articles 237 et 237 bis ;*
- *joueurs sous convention de formation la saison en cours (N) ou la saison précédente (N-1).*

Pièces à fournir via Oval-e (contrôle obligatoire du gestionnaire affiliation)

- Photo d'identité (sauf si déjà transmise).
- Justificatif d'identité mentionnant la nationalité (sauf si déjà transmis).
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby « éducatif », « compétition », « loisir » ou « nouvelles pratiques ».
- Validation des conditions d'assurances.
- **Joueurs de nationalité étrangère :**
 - **mineurs** : pour les joueurs de nationalité hors Union européenne, la communication du titre de séjour n'est pas obligatoire ;
 - **majeurs** : attestation d'affiliation à la sécurité sociale (document **non obligatoire lors de l'affiliation**, mais majoration du prix de la licence si non transmis, par la suite, au pôle fédéral des affiliations).

N.B. : il est possible de présenter un certificat médical « compétition » pour les demandes de licence rugby « loisir » ou « nouvelles pratiques ».

Pièces à conserver par le joueur

- **Rugby « compétition » :**
 - **jusqu'à 39 ans** : examens complémentaires recommandés (sous la responsabilité du joueur) ;
 - **de 40 à 44 ans** : questionnaire médical spécifique et examens complémentaires obligatoires (contrôle éventuel à la demande du président de la commission médicale régionale ou son délégué) ;
 - **de 45 à 49 ans** : questionnaire médical spécifique et examens complémentaires obligatoires (à envoyer sous pli confidentiel au président de la commission médicale régionale pour contrôle obligatoire de la commission régionale ou son délégué) ;
 - **50 ans et plus** : questionnaire médical spécifique et examens complémentaires obligatoires (à envoyer au président de la commission médicale de la F.F.R. pour contrôle obligatoire de la commission fédérale ou son délégué).
- **Rugby « loisirs » :**
 - **de 18 à 39 ans** : examens complémentaires recommandés (contrôle éventuel à la demande du président de la commission médicale ou son délégué) ;
 - **à partir de 40 ans** : examens complémentaires obligatoires (contrôle éventuel à la demande du président de la commission médicale ou son délégué).

Pièce à conserver par le club (contrôle sous la responsabilité de l'association)

- **Joueur mineur** : autorisation de soins en cas d'accident.

Procédure de qualification via Oval-e

- **Demande d'affiliation** initialisée par le club d'accueil.
- **Transfert de la demande à l'adresse courriel du licencié** (ou de son représentant légal) qui complète la demande.
- **Vérification** du dossier par le club d'accueil.
- **Transmission du dossier COMPLET** par le club d'accueil.
- **Validation du médecin régional** OU fédéral à partir de 40 ans.
- **Qualification** par la ligue du club d'accueil.